

## **CIRCULAIRE DE RENTREE 2023-2024**

**RENTREE des CLASSES** : elle aura lieu le Lundi 4 septembre 2023

de 9h à 12h02 et de 13h38 à 16h30 pour les 6<sup>ème</sup> - de 13h38 à 16h30 pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Les élèves devront apporter ce jour-là :

- l'agenda - le cahier de brouillon - la trousse : C'EST TOUT !

Ce jour-là : - le self fonctionnera **pour les 6<sup>ème</sup> demi-pensionnaires**  
- chaque élève recevra ses accès PRONOTE, sa tablette, **ses manuels** et sa carte de scolarité\*

### **REUNIONS DE RENTREE PARENTS/PROFESSEURS**

6<sup>ème</sup> : le 07 septembre à 18h

4<sup>ème</sup> : le 11 septembre à 18h

5<sup>ème</sup> : le 08 septembre à 18h

3<sup>ème</sup> : le 10 septembre à 18h

Pour les élèves ayant une notification d'accompagnement humain, réunion famille-AESH : le 18/09 à 18h

### **HORAIRES HEBDOMADAIRES du COLLEGE**

- Horaires des cours

Le matin : de 8h15 à 12h02 - L'après-midi : de 13h12/13h38 à 16h30

- Horaires d'ouverture des grilles

Pour les entrées : de 7h45 à 8h15, de 13h à 13h12, de 13h30 à 13h38

Pour les sorties : à 12h02, 16h30 et 17h45

- Etude surveillée : de 16h45 à 17h45 (pas d'étude le vendredi)

### **FRAIS de SCOLARITE et de SELF**

- Ils seront réglés – annuellement *ou* trimestriellement *ou* mensuellement - sur **facture annuelle** selon le règlement financier de l'établissement **accessible sur le site [immac-btz.fr](http://immac-btz.fr) ou à la demande au secrétariat.** Tous frais annexes fera l'objet d'une facture complémentaire et d'un nouvel échéancier.
- Conscient des difficultés que connaissent bon nombre de familles, et afin de faciliter l'accès de tous au service de restauration scolaire, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a renouvelé son aide spécifique (0.35€/repas) : elle ne pourrait être allouée aux élèves demi-pensionnaires qu'à la seule condition de fournir l'Allocation de Rentrée Scolaire 2023-2024 à télécharger **EXCLUSIVEMENT** sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) :

**cette attestation est à déposer sur l'espace parents de Pronote à la rentrée.**

A NOTER : une régularisation sera effectuée chaque trimestre pour les familles qui bénéficieraient des Bourses (participation du Conseil Général : 0.50€/repas) et de l'ARS.

- Le Chef d'établissement se tient toujours à la disposition des Parents qui rencontreraient des difficultés financières, afin de trouver la solution la plus adaptée à chacun ; un rendez-vous devra être pris avec lui DÈS LA RENTREE DES CLASSES.

**ASSURANCE SCOLAIRE :** L'individuelle accident est comprise dans la contribution des familles, cependant elle ne comprend pas la responsabilité civile. (Attestation à fournir en début d'année, au plus tard le 10 septembre)

- En tous lieux, en toutes circonstances, votre Enfant doit être parfaitement assuré : L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT - SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE est OBLIGATOIRE ET SERA SOUSCRITE PAR L'ÉTABLISSEMENT. L'ATTESTATION EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE [WWW.SAINT-CHRISTOPHE-ASSURANCES.FR](http://WWW.SAINT-CHRISTOPHE-ASSURANCES.FR) – ESPACE PARENT – ATTESTATION ELEVES – TAPER LE CODE POSTAL - CHOISIR L'ÉTABLISSEMENT – METTRE LE NOM ET PRENOM DE L'ENFANT.

## **PARENTS DIVORCES/SEPARES**

- Afin de limiter les problèmes, il est impératif de nous communiquer les jugements ou décisions liés à la garde et à l'autorité parentale ainsi que toutes les modifications qui y seront portées.

## **RAPPELS**

- Pour tous documents à transmettre à l'établissement, merci de les déposer sur Pronote format PDF.
- Toutes les absences, tous les retards ou toutes réservations au self se feront via PRONOTE **conjointement** auprès *de Mme Barea et Mme Pujol (Vie scolaire)*
- **Le numéro de la vie scolaire : 06 32 04 92 85.** Privilégier les sms ou les messages vocaux. Le secrétariat ne transmettra pas les absences de vos enfants.
- Accès PRONOTE : l'accès sera suspendu au 13 juillet 2023 jusqu'à la rentrée. Les codes resteront inchangés pour les parents et les enfants déjà scolarisés dans l'établissement. Pour les nouveaux arrivants les codes seront transmis par mail aux parents et remis en classe aux enfants.
- Les certificats de scolarité sont à télécharger via PRONOTE sur l'espace parents : « Informations personnelles » - « Documents à télécharger » - « Certificat de scolarité ».

Pour que la rentrée de votre enfant s'effectue dans les meilleures conditions, je compte sur vous pour respecter ces quelques consignes et vous en remercie par avance.

D'ores et déjà, soyez assurés, Madame, Monsieur, de mon entier dévouement.

Patrice POIX, *chef d'établissement*

**\*La carte de scolarité servira pour les passages au self et pour les autorisations d'absence.**